



16ème législature

Question N° : 5085	De M. Frédéric Valletoux (Horizons et apparentés - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Devenir des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce	Analyse > Devenir des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce.
Question publiée au JO le : 31/01/2023 Réponse publiée au JO le : 11/04/2023 page : 3353		

Texte de la question

M. Frédéric Valletoux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des classes préparatoires ainsi que sur le projet de réforme de cette section, annoncé pour septembre 2024, piloté par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), sous l'égide des deux ministères : le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'éducation nationale. Dans la continuité de la réforme du baccalauréat, le Gouvernement a envisagé des projets d'ouverture, de fermeture et de transformation de classes préparatoires des filières économiques et commerciales en tenant compte de la capacité de recrutement dans le cadre des enveloppes budgétaires allouées aux recteurs. Face au manque d'attractivité et la forte concurrence auxquels font face les classes préparatoires dont les effectifs ont baissé de 14 % depuis 2020, la fermeture d'un trop grand nombre de classes préparatoires serait forcément préjudiciable. Cela conduirait à la baisse des horaires en mathématiques, lettres, philosophies, l'économie et l'histoire, la hausse de la sélectivité des classes préparatoires et la suppression de classes d'enseignement supérieur de proximité et affecterait l'enseignement supérieur public qui est le reflet du système républicain basé sur la méritocratie. Les inquiétudes des équipes pédagogiques des classes préparatoires qui sont les plus vectrices de l'ascenseur social dans le pays, doivent être prises en considération. Il souhaite connaître sa position sur cette réforme, sur son effectivité à la rentrée 2023-2024 et si elle entend y apporter des modifications afin de ne pas engendrer la disparition d'une excellence républicaine à la portée du plus grand nombre d'étudiants.

Texte de la réponse

Entre 2018 et 2021, les effectifs des classes préparatoires économiques générales (ECG) ont connu une baisse de 11,7 %, qui ne s'est pas résorbée en 2022, le taux de vacance ayant même eu tendance à augmenter entre 2021 et 2022, passant de 27,9 à 29,1 %. Près d'un tiers des parcours ECG ouverts en 2022 ne remplissent pas à plus de 50 %, et si on la compare aux autres voies de CPGE, c'est la voie ECG qui connaît le taux de remplissage le plus faible en 2022. La situation varie cependant selon les parcours : le parcours Mathématiques appliquées – Histoire-géographie-géopolitique ne remplit guère au-dessus de 60 % (61,2 %), quand le parcours Mathématiques approfondies – Économie-sociologie-histoire du monde contemporain est plus attractif, sans toutefois atteindre les 80 % de remplissage (76,7 %). La baisse des effectifs dans la filière économique concerne essentiellement les étudiantes (respectivement - 8,1 % et - 5,5 % en 2021 et 2022, contre - 0,6 % et - 0,2 % pour les étudiants). Elle affecte prioritairement les classes préparatoires de proximité. Face à ce constat, la ministre de l'enseignement

supérieur et de la recherche, a décidé, en accord avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, de constituer un comité de pilotage. Ce dernier, composé des différents acteurs concernés (associations de proviseurs et de professeurs, écoles de management, opérateurs de concours, recteurs, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, direction générale de l'enseignement scolaire, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), est chargé d'étudier les possibles voies d'évolution ou les aménagements susceptibles de renforcer l'attractivité des classes ECG et de mobiliser des viviers d'élèves jusqu'à présent peu intéressés par la voie. Si les propositions sur le contenu des enseignements et les horaires, en particulier de mathématiques ont emporté la conviction d'une large partie du comité, l'opposition de certains, cristallisée et exprimée par communiqués de presse, ont empêché la nécessaire sérénité à la conduite de travaux sur un sujet aussi important et sensible. Le MESR et le MENJ ont donc suspendu les discussions afin de restaurer le cadre d'un dialogue serein et efficace. Les situations des classes préparatoires seront donc traitées au cas par cas au regard de leurs effectifs et des besoins de l'enseignement scolaire conformément au principe d'équité qui doit prévaloir dans l'ensemble du système éducatif. Le MESR et le MENJ continueront à explorer avec l'ensemble des acteurs concernés, les pistes d'améliorations pour attirer les profils les plus adaptés à ces filières.